

**PROCÈS-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 FEVRIER 2016**

L'an deux mille seize, le quatre février à 18H30, le Conseil municipal de BRETTEVILLE s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Pierre PHILIPPART, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 28 JANVIER 2016

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE:

15

MEMBRES PRESENTS :

13 (12 à partir de 19h35)

POUVOIRS :

02 (03 à partir de 19h35)

SONT PRESENTS : M. Pierre PHILIPPART, Maire.

Mme Christine MUNOZ, M. Olivier DE BOURSETTY, M. Michel LEJETTE, Mme Caroline PEYRACHE, M. Jean-Paul MAZE, Mme Catherine NÖEL, M. André POTTIER, M. Alain THOMINE, M. Bernard BUARD, Mme Carole GOSSWILLER, M. Marc MOUCHEL, M. Michel HOCHET.

POUVOIRS : Mme Isabelle LEMARCHAND est représentée par M. Pierre PHILIPPART.

Mme Annie PARTHENAY-ROBERT est représentée par Mme Christine MUNOZ

M. Michel HOCHET est représenté par Mme Carole GOSSWILLER à partir de 19h35

Mme Christine MUNOZ est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2015 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents. M. le Maire ouvre la séance. Il constate et déclare que la condition de quorum est remplie et que l'assemblée peut valablement délibérer et rappelle l'ordre du jour :

- **Contrat Emploi Avenir : Avenant**
 - **Lutte contre les rongeurs**
 - **Marché relatif à l'extension de la salle polyvalente : renonciation à l'application de pénalités de retard**
 - **D.I.A en cours**
 - **Indemnités de fonction des maires et élus municipaux**
 - **Demande de subvention pour voyage scolaire**
 - **Frais de scolarité (communes de Digosville et Mesnil-au-Val)**
 - **Acquisition de matériels**
 - **Camping : proposition d'achat d'un mobil-home et règlement intérieur**
 - **Aménagement terrain de la Houquette**
 - **Modification des horaires d'ouverture de la mairie**
 - **Contrat de maintenance froid, cuisine, laverie**
 - **Paiement des dépenses d'investissement budget camping**
 - **Système d'alarme atelier municipal**
 - **Acquisition de gros matériel atelier municipal**
 - **Acquisition de matériel camping**
 - **Achat d'un broyeur de branches**
 - **Règlement cimetièrre : Modification**
 - **Informations diverses**
 - **Questions diverses**
-

2016-01 Contrat Emploi Avenir : Avenant

Mme GOSSWILLER rappelle au Conseil que le contrat Emploi Avenir de Mme Ambre GENTEUIL, animatrice périscolaire, avait été porté, suite à une délibération en date du 7 septembre 2015, à 30 heures hebdomadaires. Suite au départ de Mme Justine RENAUX, Mme GOSSWILLER propose au Conseil de porter ce contrat à 35 heures hebdomadaires à dater du 22 février 2016. Elle précise que ce contrat Emploi Avenir court jusqu'au 07 septembre 2016, et qu'il pourra alors être renouvelé un an. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de porter le contrat Emploi Avenir de Mme Ambre GENTEUIL à 35 heures hebdomadaires à dater du 22 février 2016.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant aux conditions sus exposées.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-02 Lutte contre les rongeurs

M. LEJETTE informe le Conseil qu'aucune disposition législative n'impose à une commune de fournir du blé empoisonné. Cependant, à BRETTEVILLE la tradition existe, elle continuera en évitant quelques excès qui font que la dépense annuelle est passée de 628.32€ en 2014 à 1 140.96€ en 2015, et ce pour moins de 20 foyers soit une moyenne de 57€/ foyer !

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE des dispositions suivantes :

- Une distribution annuelle au mois d'octobre,
- Cette distribution sera effectuée le vendredi à l'Atelier Municipal de 16h30 à 17h,
- Chaque foyer aura droit à 500 grs par an,
- Les personnes âgées pourront donner procuration,
- Une liste sera tenue à jour.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-03 Marché relatif à l'extension de la salle polyvalente : renonciation à l'application de pénalités de retard

M. le Maire expose au Conseil Municipal que lors de l'élaboration du cahier des charges relatif au marché d'extension de la salle polyvalente, le Maître d'œuvre avait prévu un délai d'exécution par lot. Le délai d'exécution a été respecté mais la réception des travaux ayant été globale a pu faire penser à un dépassement, c'est pourquoi il est proposé à l'assemblée de renoncer aux pénalités de retard pour les entreprises suivantes :

- Lot 2 : LANDRON, terrassement
- Lot 3 : LEPETIT, charpente bois
- Lot 4 : LEGALLET, couverture zinc
- Lot 5 : FOLLIOU, menuiseries extérieures
- Lot 6 : FOLLIOU, menuiseries intérieures
- Lot 7 : CHAUVIN, électricité
- Lot 8 : TABARIN, plomberie et sanitaires
- Lot 9 : FAUTRAT, carrelage chape
- Lot 10 : LEFEVRE, peinture

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-04 D.I.A en cours

Le Conseil Municipal renonce à exercer son droit de préemption à l'occasion de la vente des biens suivants :

- Parcelles B 1122 et 1138, non bâti, sises Le Pré For L'Or
- Parcelles A 114 sise 40 route des Chênes et A 518 sise les Chenets, Bâti sur terrain propre

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-05 Indemnités de fonction des maires et élus municipaux

M. le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de M. le Préfet concernant la possibilité d'augmentation périodique des indemnités des maires et élu municipaux. Il propose de maintenir les indemnités comme actuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de maintenir les indemnités comme actuellement.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-06 Demande de subvention pour voyage scolaire

Mme GOSSWILLER présente au Conseil une demande de subvention émanant du lycée Victor Grignard, pour un voyage scolaire de 9 jours à New York. Un des jeunes de la commune est concerné par ce voyage scolaire. M. le Maire propose de verser une somme de 50 €. Mme MUNOZ prend alors la parole et explique que vu le coût du séjour qui s'élève à 1 370 € par personne, une subvention exceptionnelle de 100 € lui semble plus adéquate.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Mme GOSSWILLER
- **DÉCIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 100 €

DÉCISION VOTÉE À LA MAJORITÉ DE 13 voix pour et 2 abstentions (Mmes PEYRACHE et NOËL)

2016-07 Frais de scolarité (communes de Digosville et Mesnil-au-Val)

Mme MUNOZ informe le Conseil que chaque année, notre commune facture des frais de scolarité aux communes, dès lors que ces dernières ont accepté les dérogations pour les enfants concernés. Elle propose à l'assemblée, que dans le cadre du projet de création d'une commune nouvelle avec Digosville et Le Mesnil-au-Val, de ne plus facturer ces frais aux communes de Digosville et du Mesnil-au-Val.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Mme MUNOZ
- **DÉCIDE** de ne plus facturer de frais de scolarité aux communes de Digosville et du Mesnil-au-Val.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-08 Acquisition de matériels

Mme GOSSWILLER informe le Conseil que suite au vol survenu aux ateliers municipaux dans la nuit du 22 au 23 janvier, il nous faut acheter des matériels car il ne reste quasiment plus rien.

Il convient donc d'acheter du petit outillage (meuleuse, visseuses, scies, rabot, ect...). 2 entreprises ont été contactées : LECOUFLE et LTM et nous ont fait parvenir les devis suivants :

- LECOUFLE pour un montant de 3 287.26 € HT
- LTM pour un montant de 3 525.73 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** le devis de LECOUFLE d'un montant de 3 287.26 € HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit devis

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-09 Camping : projet d'achat d'un mobil home et règlement intérieur

M. LEJETTÉ informe le Conseil qu'un mobil home, en très bon état, installé sur notre camping est à vendre. Il informe également qu'un de nos mobil home, très vétuste, doit être détruit et qu'un autre pourrait être vendu (« Ile Pelée »). Il demande à l'assemblée d'autoriser le Maire à faire une proposition d'achat d'un montant de 4 000 € pour le mobil home mis en vente.

D'autre part, il présente le règlement intérieur 2016 du camping. Il propose d'en fournir un exemplaire à chaque membre de l'assemblée afin de l'étudier. Toute demande de modification dudit règlement sera à communiquer soit à M. LEJETTÉ soit au secrétariat de la mairie. Il propose d'accepter le règlement en l'état et qu'il sera noté que des modifications pourraient y être apportées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par M. LEJETTÉ
- **AUTORISE** M. le Maire à faire une proposition d'achat d'un montant de 4 000 €
- **ACCEPTE** le règlement tel que présenté sous réserve de légères modifications.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Michel HOCHET quitte la séance à 19h35.

2016-10 Aménagement terrain de la Houquette

M. DE BOURSETTY propose au Conseil d'installer une plateforme sur le terrain de la Houquette pour le chapiteau communal monté lors de différentes manifestations communales. Il s'agit d'une plateforme pour chapiteau de 50mx12m en géotextile non tissé et gravier. 3 entreprises ont été contactées (BOUCÉ, CCTP et MAUROUARD). Chacun des devis comporte la fourniture et la pose de géotextile non tissé, le terrassement, la fourniture et mise en œuvre de tout venant et de sable d'arène granitique :

- BOUCÉ propose un devis d'un montant de 10 680 € HT
- CCTP propose un devis d'un montant de 15 612 € HT
- MAUROUARD propose un devis d'un montant de 15 366 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par M. DE BOURSETTY
- **DÉCIDE** d'accepter le devis de l'entreprise BOUCÉ
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document s'y référant

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-11 Modification des horaires d'ouverture de la mairie

M. le Maire informe le Conseil que suite au changement de secrétaire de l'accueil, il convient de revoir les horaires d'ouverture au public de la mairie. Il propose au Conseil les horaires suivants :

- LUNDI de 9H à 12H
- MARDI FERMÉ (Sauf sur rendez-vous)
- MERCREDI FERMÉ (Sauf sur rendez-vous)
- JEUDI de 9H à 12H
- VENDREDI de 9H à 12H et de 16H à 18H30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** d'adopter les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie tels que sus exposés.

-

DÉCISION VOTÉE À LA MAJORITÉ DE 14 voix pour et 1 abstention (M. POTTIER)

2016-12 Contrat de maintenance FROID 14

Mme VASTEL informe le Conseil qu'il convient de renouveler le contrat de maintenance pour le froid, la cuisson et la laverie. Elle présente le contrat de maintenance de FROID 14 avec lequel nous travaillons déjà. Ledit contrat comprend un contrôle 3 fois par an et une intervention dans la journée en cas de panne. Le montant de ce contrat s'élève à la somme de 660.80 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTÉ** le contrat de maintenance de FROID 14 d'un montant de 660.80 € HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous document d'y référant.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-13 Paiement des dépenses d'investissement budget camping

Dans l'attente du vote du budget primitif 2016 du camping, Mme GOSSWILLER propose au Conseil Municipal d'autoriser l'engagement des dépenses du budget 2016 lors de son adoption.

Le Conseil Municipal :

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votées sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-DÉCIDE d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2016, dans la limite d'un montant global de :

Section d'investissement budget primitif 2015		
Dépenses		
	Budgétisé	25 %
Chapitre 21	17 659.00 €	4 474.75 €
Chapitre 23	8 000.00 €	2 000.00 €
TOTAL	25 659.00 €	6 414.75 €

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-14 Sécurité Ouest Services : Devis de système de Télésécurité

Mme GOSSWILLER informe le Conseil que, suite au vol perpétré aux ateliers municipaux, il convient d'installer un système de télésécurité, comme nous le conseille notre assureur. Sécurité Ouest Services nous a été recommandé par lui. Il nous propose un système de télé sécurité « Pack excellence » comprenant une centrale/transmetteur sans fil, des autocollants et pancarte, une carte SIM ORANGE, un clavier radio avec boîtier d'interphonie et sirène ainsi qu'un détecteur caméra intégré avec frais de mise en service pour un montant de 124.58 € HT. A ce montant il convient d'ajouter un abonnement pour la location et télésurveillance vidéo d'un montant mensuel de 38.84 € HT, un abonnement d'un montant mensuel de 8.36 € HT pour la location d'une sirène extérieure et un abonnement mensuel de 4.18 € HT pour système vidéo.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Mme GOSSWILLER
- **ACCEPTE** le devis de Sécurité Ouest Services pour :
 - La mise en service d'un « Pack Excellence » d'un montant de 124.58 € HT
 - Un abonnement pour la location d'une sirène extérieure radio d'un montant mensuel de 8.36 € HT
 - Un abonnement pour la location et télésurveillance vidéo d'un montant mensuel de 38.84 € HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents correspondants.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-15 Acquisition gros matériel atelier municipal

Mme GOSSWILLER informe le Conseil que suite au vol survenu dans les locaux de l'atelier municipal dans la nuit du 22 au 23 janvier, il nous faut acheter du gros matériel (tondeuse, tailles haies, débroussailleuses, groupe électrogène, ect...).

2 entreprises ont été contactées ; ESPACE EMERAUDE et ETS LEBIEZ. Suite à l'étude des 2 devis, celui des ETS LEBIEZ a été retenu car étant le moins disant et garantissant une livraison rapide. Le montant du devis, pour l'achat de : 2 tailles haies, 2 tronçonneuses, 1 tondeuse, 1 nettoyeur haute pression, 1 débroussailleuse et 1 groupe électrogène, s'élève à la somme de 4 474.16 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Mme GOSSWILLER
- **ACCEPTE** le devis des ETS LEBIEZ d'un montant de 4 474.16 € HT pour l'achat du matériel sus exposés.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-16 Acquisition gros matériel camping

Suite au vol perpétré dans les locaux de l'atelier municipal, le gros matériel servant aux espaces verts du camping (1 tondeuse, 1 taille haies, 1 souffleur et 1 débroussailleuse) a lui aussi été emporté.

Il convient donc de remplacer ce matériel. Le devis des ETS LEBIEZ d'un montant de 3 730.85 € HT a été retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Mme GOSSWILLER
- **ACCEPTE** le devis des ETS LEBIEZ d'un montant de 3 370.85 € HT pour l'achat du matériel sus exposé concernant les espaces verts du camping.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-17 Acquisition d'un broyeur de branches

Mme GOSSWILLER informe le Conseil que lors de ce vol, le broyeur de branches a été également emporté. 2 devis ont été demandés :

- ESPACE EMERAUDE pour un broyeur de branches NEGRI d'un montant de 4 420.00 € HT
- ETS LEBIEZ pour un broyeur de branches NEGRI d'un montant de 4 374.17 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Mme GOSSWILLER
- **ADOPTE** le devis des ETS LEBIEZ d'un montant de 4 374.17 € HT pour l'achat d'un broyeur de branches NEGRI
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-18 Règlement Cimetière

M. LEJETTÉ informe le Conseil qu'il convient de modifier le règlement pour un article manquant. Cet article concerne l'espace inter-tombes.

Il propose de le libeller ainsi :

Article 51. Espace inter-tombes

Le monument funéraire peut recouvrir l'espace inters-tombes mais sans le combler, et dans ce cas il doit être antidérapant. Si l'espace inter-tombes n'est pas comblé par le monument, il doit être recouvert de béton. Il n'est pas permis de mettre des graviers dans cet espace.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par M. LEJETTÉ
- **DÉCIDE** d'insérer l'article tel que proposé ci-dessus

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

- **M. MAZE** informe l'assemblée qu'une représentation théâtrale « Sweet summer sweat » se déroulera le 31 mars à 19h30 dans la salle polyvalente de notre commune. Cette représentation sera gérée conjointement par l'Association des Usagers du Camping et la mairie. Le coût de la prestation (SACEM incluse) s'élève à 550 €. Le prix de l'entrée est fixé à 7€. Les deux parties espèrent accueillir au moins 80 personnes afin de rentrer dans les frais. Tout le bénéfice, s'il y en a, sera reversé à l'association organisatrice.
- **M. MAZE** informe le Conseil que le festival du bar de l'association Bar en Cotentin se déroulera les 27 et 28 août 2016 sur notre commune. Le règlement prévoit désormais 1 bar par jour et par personne.
- **Le Conseil Municipal de BRETTEVILLE à l'unanimité confirme ses propositions concernant la gouvernance de la Commune Nouvelle :**

A- Le Bureau Municipal devra être composé de neuf membres (un maire et huit adjoints) afin que les communes fondatrices aient une représentation équitable (3 par commune).

B - Les Communes Déléguées auront un maire délégué et des adjoints délégués. Le nombre de ceux-ci pourra être de :

- Option 1 : de 3 dans chaque commune déléguée
- Option 2 : de 2 à 4 suivant les besoins de chaque commune déléguée.

Le point A est non négociable, le point B devra être discuté.

Ces dispositions devront tenir compte des textes régissant les indemnités.

- Le Conseil estime que l'intérêt général doit primer sur les intérêts particuliers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h20.

